

COMISSÃO DA CEDEAO

COMMISSION DE LA CEDEAO

Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation
ARAA



ECOWAS COMMISSION

Regional Agency for Agriculture and Food
RAAF

PROJET DE PROMOTION DE MODELES D'ALIMENTATION SCOLAIRE INTEGREE EN AFRIQUE DE L'OUEST (PMAI-AO)

TERMES DE REFERENCES

**Sélection des Consultant(e)s individuels, pour l'évaluation de propositions
issues de l'appel à projets dans le domaine de l'Alimentation scolaire
intégrée**

Référence : ARAA/PMAI-AO/2023/SCI/033

Date de publication : 18 août 2023

Date limite de réponse : 30 août 2023 à 17h00 GMT

1. Contexte et justification

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique agricole régionale de la CEDEAO (ECOWAP), il ressort que plusieurs pays de l'Afrique de l'Ouest ne disposent pas d'expériences significatives en matière de filets sociaux de sécurité (FSS) en cohérence avec des stratégies nationales de protection sociale. C'est pour cette raison qu'en 2012, la CEDEAO a élaboré un Programme Régional d'Appui aux Filets Nationaux de Sécurité Sociale en Afrique de l'Ouest (PRAFNSS) dont l'objectif visé est la réduction de la vulnérabilité et la promotion de l'accès durable des populations à l'alimentation à travers le cofinancement des interventions « innovantes » dans le domaine de la Protection Sociale/ Filets sociaux de sécurité dans l'espace CEDEAO.

Ce programme a été opérationnalisé par la mise en œuvre de 19 projets implémentés dans le cadre du projet d'appui à la politique agricole avec l'appui financier de l'Agence espagnole de la coopération internationale pour le développement (AECID). Ce projet a permis de développer plusieurs instruments de filets sociaux. Ces instruments ont fait l'objet d'une capitalisation dont les acquis ont été partagés au cours d'un séminaire international de partage d'expériences sur les filets sociaux de sécurité. Aux termes des conclusions du séminaire, il ressort que l'alimentation scolaire demeure un instrument pertinent et prioritaire dans la région.

C'est dans ce contexte que la CEDEAO et l'AECID se sont accordées pour poursuivre et consolider les acquis du projet pilote avec un focus sur l'alimentation scolaire intégrée à travers le projet de promotion de modèles d'alimentation scolaire intégrée en Afrique de l'Ouest (PMAI-AO) qui s'implémente sur la période de 2023 à 2026.

Afin d'atteindre le résultat 1 « Des modèles d'alimentation scolaire intégrée sont promus et renforcés » du projet et conformément à son approche, l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA) a lancé un appel à propositions pour la sélection des projets pertinents et innovants dans le domaine de l'alimentation intégrée en Afrique de l'Ouest le 7 Août 2023 (<http://www.araa.org/> ou <https://bit.ly/3s3RYwZ>).

C'est dans le cadre de cette sélection que ces termes de références sont élaborés en vue de recruter des consultants dont la mission sera d'évaluer les propositions soumises.

2. Brève Présentation du Projet

Le Projet de Promotion de Modèles d'Alimentation scolaire intégrée en Afrique de l'Ouest (PMAI-AO) qui fait suite au projet d'appui à la politique agricole régionale constitue à la fois un filet de protection sociale capable d'amortir les chocs sociaux provoqués par les crises alimentaires et nutritionnelles, et un investissement financièrement soutenable dans le capital humain. Ce projet est la suite du projet d'appui à la politique agricole régionale centré sur l'alimentation scolaire qui ressort comme l'une des priorités dans les interventions futures à mettre à l'échelle au niveau régionale.

L'objectif global du Projet est d'améliorer le développement du capital humain en Afrique de l'Ouest et plus spécifiquement améliorer l'accès durable à un panier alimentaire sain et équilibré aux élèves des zones rurales vulnérables.

La mise en œuvre du projet devra permettre d'atteindre les résultats suivants :

- Des modèles d'alimentation scolaire intégrée sont promus et renforcés ;
- Les connaissances sur les bonnes pratiques d'alimentation, d'hygiène, d'assainissement de base, de gestion durable des ressources naturelles sont renforcées, documentées et partagées ;

- Des opportunités économiques et d'insertion économique des femmes sont créées dans les communautés
- Les capacités opérationnelles de la CEDEAO sont renforcées
- Le cadre réglementaire, institutionnel et la gouvernance des programmes d'alimentation scolaire dans la région sont améliorés

En lien avec le premier résultat, le modèle d'alimentation scolaire à promouvoir est un modèle intégré innovant combinant le renforcement du capital humain et les capacités productives avec l'inclusion sociale, mettant l'accent sur les femmes et les jeunes filles, et la gestion durable des ressources naturelles.

Il prend en compte l'amélioration des besoins en ressources hydriques à travers par exemple l'introduction de l'hydraulique agricole (château d'eau à motricité solaire) pour fournir l'eau potable aux écoliers, les aménagements de jardins potagers agro écologiques et d'élevage pour enrichir les cantines avec les protéines animales en plus des activités et services d'appui liés aux cantines (diffusion de bonnes pratiques nutritionnelles, kits d'hygiène, organisation de l'approvisionnement des cantines locales, renforcement de la gouvernance communautaire et comités de gestion, etc.)

Le projet couvre la période de 2023 à 2026. Il cible 20 000 écoliers dont 60% de filles, les autorités locales, les acteurs locaux (petits producteurs, pasteurs et agropasteurs...), les comités de gestion des cantines, les directions provinciales de l'éducation et les ministères nationaux des secteurs dans lesquels les repas scolaires sont fournis (éducation et/ou agriculture, action sociale, promotion du genre, ou autre), les organisations régionales impliquées, les Etats membres.

3. Mission et tâches des consultant(e)s

Les consultants apporteront individuellement une assistance technique à l'ARAA dans la mise en œuvre des actions mises en œuvre. Plus spécifiquement, ils appuieront l'ARAA dans le processus de sélection des projets pertinents. Ils auront à exécuter les tâches ci-après :

- Participer aux entretiens avec l'ARAA sur la maîtrise des lignes directrices de l'appel à proposition de projets et aux discussions sur la grille d'évaluation des notes succinctes et des propositions détaillées des projets ;
- Participer aux évaluations des propositions de projets ;
- Appuyer l'ARAA dans les tâches en lien avec les activités du projet.

Les consultants(es) travailleront sous la supervision directe du Chef de la Division des Opérations techniques de l'ARAA.

4. Lieu de la mission

Les consultant(e)s réaliseront les différentes tâches en étant dans leur lieu de résidence, avec un accès à l'internet. Les échanges sur les appels à proposition de projets, avec les consultants dans le cadre de la mission se feront en ligne (visio conférence, communication téléphonique, échanges de mails).

5. Produits attendus

Les consultants produiront les rapports d'évaluation des projets évalués. Ces rapports devront comprendre les fiches d'évaluation avec les commentaires suffisamment détaillés sur chacun des projets évalués.

6. Expertise requise

Les consultants devront :

- être titulaires d'un diplôme de niveau master ou BAC+5 au moins dans les domaines suivants : agronomie, agroéconomie, planification et développement durable, économie rurale, gestion de projets, nutrition, protection sociale, ...), et des domaines connexes ;
- Avoir des expériences solides et pertinentes d'au moins 5 ans dans le développement des chaînes de valeurs agricoles, dans l'évaluation ou la mise en œuvre des projets d'alimentation ou la nutrition, les filets sociaux de sécurité, l'économie agricole, économie rurale, ou le suivi-évaluation des projets en lien avec l'agriculture ou l'alimentation ;
- Avoir une connaissance de la politique agricole régionale de la CEDEAO (l'ECOWAP 2025) et avoir travaillé avec des organisations de producteurs agricoles ou autres, des agences et institutions travaillant sur la question de l'alimentation et des systèmes alimentaires ;
- Une expérience dans l'évaluation à satisfaction des projets issus des appels à propositions de l'ARAA constitue un atout supplémentaire.

7. Procédures de sélections

7.1 Eligibilité et qualifications

La Commission de la CEDEAO, à travers l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA) invite par la présente les personnes physiques à manifester leur intérêt pour fournir les services requis en fournissant les informations démontrant qu'il possède les qualifications requises, l'expérience pertinente pour réaliser la mission.

L'attention des consultants individuels intéressés est particulièrement attirée sur l'article 117 du Code révisé des marchés publics de la CEDEAO (« Infractions commises par les candidats, les soumissionnaires et les lauréats »), qui fournit des informations sur les pratiques corrompues ou frauduleuses dans la concurrence ou l'exécution d'un contrat. En outre, veuillez-vous référer aux informations spécifiques suivantes sur les conflits d'intérêts liés à cette mission conformément à l'article 118 du Code des marchés publics révisé de la CEDEAO.

7.2 Dossier de manifestation d'intérêt

Le dossier de manifestation d'intérêt est constitué de :

- Une lettre de manifestation d'intérêt, incluant le délai de disponibilité ;
- Un curriculum vitae récent détaillant l'expérience professionnelle et les missions similaires ;
- Trois références professionnelles (Noms et prénoms, fonctions actuelles, fonctions au moment de la collaboration avec le/la Consultant(e), email et contacts téléphoniques) ;
- Copie certifiée du diplôme ou des diplômes ;
- Copie des attestations de travail ou de service rendus, énumérées dans le curriculum vitae.

7.3- Remise des dossiers

- Date et heure limite de réception des candidatures : **30 août 2023 à 17h00 GMT**.
- Liens de soumission : les candidatures seront soumises par téléchargement à l'adresse : Dropbox <https://www.dropbox.com/request/rS12Z3ZvrWDIVGSJSgrL>
- Format des candidatures : la candidature doit être sous la forme d'un seul fichier PDF
- L'ARAA se réserve le droit de ne pas considérer les candidatures ne respectant pas les conditions de soumission ci-dessus.

7.4- Méthode de sélection

La méthode de sélection est « la sélection basée sur la qualification du consultant » telle que décrite dans le code de passation des marchés de la CEDEAO.

7.5- Demande d'information complémentaires

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires en écrivant aux adresses électroniques suivantes : procurement@araa.org cc : ctienon@araa.org, mnakorba@araa.org et bkpessiglo@araa.org avec en objet « **SCI033-PMAI-AO : Consultants, Evaluation des AP** ».